Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260311-2026_02_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le onze mars, à 20h35, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mecé, légalement convoqué en date du **jeudi 5 mars 2026**, s'est réuni en séance publique à Mecé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

Etaient présents - 13 : BAUDY Pascal, BAUDY Olivier, BEAUGENDRE Paul, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, BOISRAME Alain, LECONTE Marie-Christine, PIETTE Alain, MOREAU Lucienne, TRAVERS Didier, THEVEUX Kevin, LÉONARD Olivier.

Absent : /
Absent excusé : Angélique JUGUET donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY ; Stéphanie CERISIER donne pouvoir à Marie-Christine LECONTE.

Secrétaire de séance : Sabrina COTIN
15 votants pour la séance

2026-02-02 FINANCES : Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés du compte financier unique du Budget Général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2026	Montant en euros
Résultat de clôture de la section fonctionnement	242 657.50
Résultat de clôture de la section d'investissement	198 775.64
Résultat à affecter en section Investissement (art 001)	198 775.64
Montant affecté à la section Investissement (art 1068)	105 000.00
Excédent de fonctionnement reporté (art 002)	137 657.50

Il vous est proposé :

➢**DE REPRENDRE l**es résultats constatés du compte financier unique 2025 de la Commune au budget primitif 2026 tels que présentés dans le tableau ci-dessus
➢ **D'AFFECTER** en section d'investissement la somme de 105 000 € au compte 1068
➢ **D'AFFECTER** en section d'investissement la somme de 198 775.64 € au 001
➢ **D'AFFECTER** en section fonctionnement la somme de 137 657.50 € au 002

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY

MAIRIE DE MECE (I. et V.)